

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 25 septembre 2024 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET: 2024/21 – INSTALLATION DES DELEGUES DE PARIS OUEST LA DEFENSE (POLD) POUR LA COMMUNE DE GARCHES

Sont présents :

CA SBGS: Isabelle de TONQUEDEC

EPT GPSO: Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

CA SQY: Catherine BASTONI, Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Roger ADELAIDE CA VGP: Caroline BOUIS (suppléante de Denis PETITMENGIN), Jean-Pierre BUGHIN (suppléant de Christian ROBIEUX), Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN,

Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

<u>Absents ou excusés</u>: Stéphane GOMPERTZ, Catherine LANEN, Béatrice BODIN, Eric BERDOATI, Fréderic PELEGRIN, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS

Ont donné pouvoir: Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Henri-Pierre LERSTEAU

Date d'affichage: 27 septembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 20 Votants : 22

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Date de sa réception en Préfecture :

Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours cont la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture 078-257800227-20240925-DEL202421-DE Date de télétransmission : 27/09/2024 entire de seption préfect avoir le courage que

Délibération 2024/21

OBJET : Installation des délégués de Paris Ouest La Défense (POLD) pour la commune de Garches

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n°8 – 42/2024 du conseil de territoire de Paris Ouest La Défense (POLD),

Considérant que l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense a approuvé, par délibération du 26 septembre 2017, l'adhésion, à compter du 1er janvier 2018, au Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC), désormais AQUAVESC, pour les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson,

Considérant qu'à la suite des dernières élections à Garches, le conseil de territoire a ainsi procédé, le 26 juin 2024, à l'élection de ses nouveaux représentants au sein du syndicat pour la commune de Garches, à cette occasion, Madame Béatrice BODIN ayant été élue en qualité de délégué titulaire et Monsieur Thierry MARI ayant été élu en qualité de suppléant,

Considérant qu'il est demandé au Comité d'installer le délégué titulaire et le délégué suppléant agissant pour le compte de Paris Ouest la Défense (POLD) pour la commune de Garches.

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

INSTALLE au comité d'AQUAVESC en qualité de représentants de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la commune de Garches :

Délégué titulaire	Délégué suppléant	
Mme Béatrice BODIN	M. Thierry MARI	

Pour Extrait Conforme

A Versailles, le 25 septembre 2024

Le Président

EAK LINQUIER